



PRÉFET DU DOUBS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Besançon, le 25 septembre 2020

Le préfet du Doubs rend le port du masque obligatoire dans de nouvelles communes et limite les rassemblements festifs ou familiaux dans les ERP à 30 personnes

Depuis le 20 septembre 2020, le département du Doubs est classé en « zone de circulation active du virus ». Un large travail de concertation a été engagé depuis lors par Joël Mathurin, préfet du Doubs, avec les élus et les acteurs locaux.

Ainsi, suite à ces concertations, le préfet du Doubs rend obligatoire le port du masque dans des secteurs des communes d'Audincourt, Grand-Charmont, Ornans, Morteau, Seloncourt et Valentigney, et en complément des communes déjà concernées : Besançon, Montbéliard et Pontarlier.

Vous trouverez les périmètres concernés ci-dessous :

- <http://bit.ly/audincourt-masque-obligatoire>
- <http://bit.ly/grand-charmont-masque-obligatoire>
- <http://bit.ly/morteau-masque-obligatoire>
- <http://bit.ly/ornans-masque-obligatoire>
- <http://bit.ly/seloncourt-masque-obligatoire>
- <http://bit.ly/valentigney-masque-obligatoire>

De plus, suite aux mesures annoncées par le ministre des solidarités et de la santé, les rassemblements festifs ou familiaux dans des établissements recevant du public (ERP), notamment dans les salles des fêtes et salles polyvalentes (ERP de type L) et dans les chapiteaux, tentes et structures (ERP de type CTS) sont limités à 30 personnes. Ainsi, sont concernés notamment les fêtes de famille, fêtes entre amis, fêtes locales, soirées étudiantes organisées dans un ERP. Pour les autres types de rassemblements dans des ERP, comme les événements associatifs ou professionnels, ils sont toujours soumis au protocole sanitaire qui doit être strictement respecté.

Les services de l'État et les élus locaux œuvrent au quotidien afin de lutter contre cette épidémie dans notre département. Le taux d'incidence progresse encore depuis ces derniers jours.

Joël Mathurin, préfet du Doubs, invite chacun à prendre conscience du rôle que nous avons tous à jouer pour éviter la propagation du virus, en appliquant systématiquement les bons réflexes, les gestes barrières, car ils sont efficaces.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/1

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex